

# SPORTIVE FEMININES

## RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

**L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.**

**Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.**

### Réunion 18 avril 2023

#### Courriers :

**Dortan Lavancia As** : si problème de terrain à Dortan rencontre S.à8 D1 du 21 avril à VEYZIAT.

Rencontre S. à 8 D1 du 18 mars (report J1) **Plaine de l'Ain Us – Priay Fc** reprogrammée **le 30 avril à 10h00.**

Rencontre S. à 11 D1 du 2 avril **Attignat As – Misérieux Trévoux As** reprogrammée **le 29avril (à voir horaire).**

Rencontre U15 F du 18 mars **Bresse Fot01 – Pôle Féminin Côt.** reprogrammé **le 22 avril à 14h00.**

Rencontre S. à 8 D1 **Plaine de l'Ain Us – Thoissey Esvs.** reprogrammée **le 29 avril à 18h00.**

Rencontre S. à 8 D2 **Bettant Js – Belley Cs** reprogrammée **le 30 avril à 15h00.**

Rencontre S. à 8 D2 **Jassans Frans Foot – Ambronay St Jean Vx** du 11 mars ne sera pas reprogrammée.

Décision commission sportive Féminine et Règlement.

**Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.**

Le Président,  
Jacques CONTET